



## Droit dans une separation au quebec et retour en france

Par **angeliqueqc**, le **22/07/2018** à **14:29**

Bonjour,

Je suis française et vit au Québec depuis 5 ans avec une résidence permanente. Je veux me séparer de mon conjoint, français aussi, et retourner vivre en France mais il refuse. A-t'il le droit de m'imposer de rester ici. Je voudrais connaitre mes droits, j'ai deux enfants qui sont nés en France aussi.

Merci.

Par **Visiteur**, le **22/07/2018** à **22:21**

Bonjour,

Si vous concubins, vous pouvez partir mais on comprend qu'un père refuse de voir partir ses enfants si loin.

Si vous êtes mariés vous ne pouvez pas quitter le domicile conjugal sans que le juge n'ait accordé la résidence séparée.